

Règlement jeu concours – service groupe BRIT HOTEL

Article 1 : Organisation

La SAS Brit Hotel Développement au capital de 150000 €, ci-après désignée sous le nom «L'organisatrice », dont le siège social est situé 22 rue des Landelles 35135 Chantepie, immatriculée sous le numéro RCS Saint-Brieuc 433981206, organise un jeu concours avec obligation d'achat du 01/01/2018 à 08h00 au 31/12/2018 à 23h59.

Article 2 : Participants

Ce jeu concours est exclusivement ouvert aux professionnels du tourisme, aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France et à l'étranger,

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent :

- Envoyer une demande d'hébergement (hors stop lunch) à la centrale de réservations groupes BRIT HOTEL entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (groupe@brithotel.fr) pour un séjour effectué entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.
- Confirmer le groupe via la centrale de réservations.
- Effectuer le séjour dans un BRIT HOTEL entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018.
- Avoir un chiffre d'affaire déclaré supérieur à 10 000€ pour un séjour effectué sur la période du 01/01/18 au 31/12/18. Les chiffres d'affaire sont déclarés par les hôteliers, sur facture.

Les réservations en direct auprès des hôtels ne seront pas prises en compte par « L'organisatrice » pour le concours.

Article 4 : Gains

9 séjours d'une valeur commerciale globale indicative de 200€ dans l'un des Brit Hotel suivants :

- Brit Hotel Golfhotel*** à Pleumeur-Bodou: 1 nuitée en chambre double supérieure petit-déjeuner inclus et 2 greenfees.
- Brit Hotel Restaurant et Spa Cap Ouest*** à Plouescat : 1 nuitée pour 2 personnes avec petits déjeuners inclus. 1 Déjeuner ou Dîner pour 2 personnes (hors boisson). Avec accès gratuit au Spa, jacuzzi, sauna ainsi qu'à la piscine.
- Brit Hotel du Lac** à Saint-Paul-lès-Dax : 2 nuitées consécutives en chambre double. 1 Déjeuner ou 1 Dîner pour 2 personnes (hors boisson). Accès 2 heures à l'espace aquatique et ludique Sourcéo situé à 100m de l'hôtel. Vous y découvrirez les bienfaits de l'eau minérale chaude (33°C de moyenne tout l'année) et les 4000m2 d'installations unique en France. (Valable hors Féria de Dax)

- Brit Hotel Causse Comtal*** à Rodez : 2 nuitées consécutives pour 2 personnes en chambre double standard petit-déjeuner buffet inclus. 1 Déjeuner ou Dîner inclus (hors boisson). Accès gratuit à l'espace détente (piscine, sauna et jacuzzi) du 01/05 au 31/10.
- Brit Hotel La Brasserie du Cap*** à La Rochelle : 2 nuitées consécutives en chambre double avec petits déjeuners buffet inclus et 2 coupes de Champagne.
- Brit Hotel Vendée Mer*** aux Sables d'Olonne : 2 nuitées consécutives en chambre grand lit supérieur (lit 180x200) avec petit déjeuner buffet inclus. Accès gratuit à l'espace bien être (hammam, sauna, massage hydrojet).
- Brit Hotel Le Relais du Ried*** à Colmar : 2 nuitées consécutives pour deux personnes avec petits déjeuners buffet inclus. Une entrée pour 2 personnes au spa avec peignoirs fournis gratuitement.
- Brit Hotel Mâcon Centre Gare*** : 2 nuitées consécutives en chambre premium pour 2 personnes avec petits déjeuners compris.
- Brit Airport Club Hotel**** Bâle-Mulhouse: 1 nuitée pour 2 personnes en chambre confort avec petits déjeuners buffet inclus. 1 Dîner « Découverte » (hors boisson). Accès à l'espace bien être (piscine, sauna, hammam, jacuzzi) et à la salle de fitness.

Le lot ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les agences ayant un chiffre d'affaire confirmé pour des séjours entre le 01/01/18 et le 31/12/18 supérieur à 10000€ seront automatiquement participantes au tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le 02/01/2019.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés par Françoise Lerin, commerciale marché français, ou Suzanne Guyard, commerciale marché international, soit par téléphone ou soit par email.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants effectueront leur réservation en passant par la centrale de réservations groupes (groupe@brithotel.fr). Le séjour doit avoir lieu en 2019 sous réserve de disponibilité à l'hôtel. Toute demande de prestation supplémentaire au lot définit en article 4 sera facturé par l'hôtel. Le séjour ne comprend pas les assurances voyages (assistance/ rapatriement/ annulation).